

# Une plage sans déchet plastique



## SENSIBILISATION

**1/ Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages** (mégots, emballages, bâtonnets, etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes.

**2/ Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés** (affichage, panneaux, presse locale).

**3/ Sensibiliser les enfants** aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.

**4/ Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques** (hôtels, campings, clubs, plaisance, capitainerie, etc.).

**5/ Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique** (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons et jouets volants...).



## RAMASSAGE, NETTOYAGE, COLLECTE ET TRI

**11/ Promouvoir ou organiser des événements citoyens** pour nettoyer une plage (1 personne ramasse un déchet).

**12/ Équiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.**

**13/ Adapter la fréquence de ramassage** à la vitesse de remplissage des poubelles.

**14/ Pratiquer un nettoyage raisonné** (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines).

**15/ Former 30 % du personnel chargé de l'entretien des plages** au nettoyage manuel ou raisonné des plages.



## PRÉVENTION

**6/ Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements** ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.). Le zéro plastique est une condition d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation.

**7/ Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires** avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes à sandwich, etc.).

**8/ Proposer des animations** de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages.

**9/ Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables** et qui développent le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).

**10/ Promouvoir l'utilisation de matériaux durables** (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs, etc.



## SIGNATURE DE LA CHARTE

**En signant cette charte, la commune :**

- bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur d'**Une plage sans déchet plastique**, notamment à travers le portail Biodiversité, tous vivants qui a vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;

- autorise le ministère de la Transition écologique et solidaire à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre d'**Une plage sans déchet plastique** afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;

- s'engage à communiquer sur la démarche **Une plage sans déchet plastique** au travers des outils de communication dont elle dispose, site internet, bulletin municipal...



### Trois paliers d'engagement

- Palier 1 - 5 engagements réalisés
- Palier 2 - 10 engagements réalisés
- Palier 3 - 15 engagements réalisés